



DEPOT D'UN AVENANT AU PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, que conformément à l'article L1123-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un avenant au pacte de majorité a été déposé ce 23/10/2026 entre les mains de la Directrice Générale, par les groupes politiques DYNAMIQUE CITOYENNE et VISION 2030, afin de pourvoir remplacement de M. Freddy ARNOULD comme Echevin.

Conformément aux prescrits légaux, cet avenant au pacte est recevable puisqu'il comprend l'indication des groupes politiques qui y sont parties, l'identité du Bourgmestre, des Echevins et celle du Président du CPAS. Il comprend un tiers minimum des membres du même sexe. Le projet d'avenant pacte de majorité déposé est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique faisant partie de ce pacte.

Les personnes y désignées pour siéger au sein du collège communal sont les suivantes :

Bourgmestre	M. Alain PONCELET
1 ^{er} Echevin	M. François LAGNEAU
2 ^{ème} Echevin	M. Dominique PRIGNON
3 ^{ème} Echevine	Mme. Valérie LAFARQUE
4 ^{ème} Echevin	M. Yvon MOLINE
Présidente de CPAS	Mme Anne CARROZZA

L'adoption de cet avenant au pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal du 12/11/2026.

Pour être adopté, celui-ci devra recueillir la majorité des voix des présents.

Fait à PALISEUL, le 23/10/2026.

La Directrice Générale,
Eline HEGYI